

Communiqué de presse

L'Etablissement Public de Coopération Scientifique de « Nancy-Université » approuvé par les Conseils d'Administration

// 1/1

Réunis en assemblée commune ce mardi 6 mars, les Conseils d'Administration des 3 universités nancéiennes (Université Henri Poincaré, Université Nancy 2, Institut National Polytechnique de Lorraine) ont voté la création de l'EPCS (Etablissement Public de Coopération Scientifique) de Nancy-Université.

L'EPCS, établissement public, a pour vocation la mutualisation de moyens au service d'une politique commune permettant une efficacité accrue et une meilleure visibilité des missions de, formation, recherche, valorisation et de diffusion des savoirs de l'Université.

L'EPCS de Nancy-Université est ainsi destiné à coordonner les actions des 3 universités nancéiennes en terme de politique scientifique et d'offre de formation.

Il s'appuiera sur un Conseil d'administration, un Conseil de la recherche, un Conseil de la pédagogie et sur une Commission des ressources humaines. Il va accueillir la mutualisation de services issus des 3 universités nancéiennes : International, Valorisation, Ecoles doctorales, Gestion de Masters, dans un premier temps.

> **Contacts Presse**

Service Communication
Nancy-Université :

Claire Bergerot
Tel : 06.07.67.60.35
Claire.Bergerot@uhp-nancy.fr

Françoise Kah
Tel : 06.07.09.00.47
Francoise.kah@inpl-nancy.fr

Marie L'Etang
Tel : 06.72.86.98.09.
Marie.Letang@univ-nancy2.fr

Outil émanant de la Loi sur la Recherche, les EPCS contribuent à la structuration des sites universitaires français. Dès décembre dernier, le projet de l'EPCS nancéien, avait été retenu, avec 8 autres projets nationaux, par le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.

L'approbation des statuts de l'EPCS de Nancy-Université par les membres des conseils d'administration des 3 universités fondatrices constitue une nouvelle étape. Le prochain temps fort, fin Mars/début Avril, sera la parution du décret portant création de cet EPCS de Nancy-Université.

Cette réorganisation du site universitaire de Nancy s'inscrit dans la démarche de création du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Lorrain.